

# COMMUNIQUE

**PROGRAMME CLAP ACP–FONSIK 2, SESSION 2024**  
**APPEL A PROJETS CINEMATOGRAPHIQUES**  
**- UNE (1) AIDE A LA PRODUCTION LONG-METRAGE**  
**- DEUX (2) AIDES A LA FINITION**

## I/ PRESENTATION

Le FONSIK lance un appel à projets cinématographiques au titre de l'année 2024 pour :

- **Une (1) aide à la production de fiction long métrage,**
- **Deux (2) aides à la finition.**

L'appel sera lancé le **5 avril 2024**.

Les dossiers sont reçus du **5 au 30 avril 2024**.

1) L'aide à la production est ouverte uniquement aux projets de Longs-métrages de fiction (Cinéma, Animation)», associant la Côte d'Ivoire à des pays de l'Organisation des Etats ACP.

2) Les aides à la finition sont ouvertes à toutes les catégories «Longs-métrages de fiction, Séries et Documentaires » associant la Côte d'Ivoire à des pays de l'Organisation des Etats ACP.

Destiné à renforcer les coproductions entre les pays de l'Organisation des Etats Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP), le Fonds CLAP ACP – FONSIK 2 est doté d'environ 577 243 800FCFA (881 282 €), dont 262 382 800F CFA (400000€) alloués par le FONSIK et 314 859360 FCFA (481282 €) alloués par le Fonds Européen de Développement).

Avec la contribution financière de l'Union européenne et le soutien de l'Organisation des Etats ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) – OEACP, le programme Clap ACP 2 est mené par le Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique de Côte d'Ivoire (FONSIK) en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

## **II/OBJECTIFS**

- Garantir la qualité des œuvres cinématographiques et améliorer leur valeur artistique et leur compétitivité ;
- Contribuer au développement de la production cinématographique et audiovisuelle des Etats ACP, à sa diffusion et promotion dans les Pays ACP et dans le monde, à la professionnalisation et à l'autonomisation de ses structures de production, à l'émergence de ses jeunes talents ;
- Participer au renforcement de la coopération cinématographique et audiovisuelle des pays ACP par le biais de coproductions et/ou de partenariats techniques.
- Inciter les sociétés et professionnels ivoiriens du secteur du film à développer leur compétence et leur rayonnement en intensifiant leurs coopérations avec leurs homologues des autres Etats ACP.

## **III/ CRITERES DE PARTICIPATION**

Les critères d'éligibilité et les modalités de soumission sont à télécharger sur le site du FONSIAC, [www.fonsic-ci.com](http://www.fonsic-ci.com), du Ministère [www.culture.gouv.ci](http://www.culture.gouv.ci) et de l'ONAC-CI [www.onacci.ci](http://www.onacci.ci) : **Programme CLAP ACP-FONSIAC 2, Session 2024, Appel à projets Cinématographiques.**

## **IV/ DATE LIMITE DE CANDIDATURE**

30 avril à 23h59 TU (Temps Universel)

### **CONTACTS :**

**Ministère de la Culture et de la Francophonie - Programme CLAP AC -FONSIAC 2**  
 Adresse : Côte d'Ivoire, Abidjan - Cocody Angré 7<sup>ème</sup> tranche, Cité Zinsou, Rue L183  
 Téléphone : +225 27 24 36 18 87/ +225 27 22 52 22 61  
 Email : [jlf.diomande@culture.gouv.ci](mailto:jlf.diomande@culture.gouv.ci)  
 Site web : [www.fonsic-ci.com](http://www.fonsic-ci.com)  
[www.culture.gouv.ci](http://www.culture.gouv.ci)  
[www.onacci.ci](http://www.onacci.ci)

Le Président du FONSIAC  
 Superviseur du projet CLAP ACP-FONSIAC 2

**HIEN SIE**



